



Concubine jetée à la rue !

Par **Comandante Che Raoul**, le **05/01/2009** à **12:57**

Une voisine vivait en concubinage depuis de nombreuses années, trop nombreuses semble-t-il aux yeux du Monsieur, qui, seul propriétaire du logement qui constituait leur domicile commun, a profité lâchement de ce que Madame rendait visite à sa fille pour les fêtes pour faire changer les serrures. Elle se retrouve à la rue, par -6° ! J'ai cherché rapidement sur le site de Légifrance, mais je n'ai hélas rien trouvé jusqu'à présent qui permette d'opposer une réponse efficace à un procédé aussi abject. Quelqu'un at-t-il connaissance d'un texte qui permettrait de tenir en échec cette infâmie, d'imposer au concubin qu'il laisse un préavis suffisant à la concubine pour qu'elle retrouve un logement ?
Merci pour elle.

Par **jeetendra**, le **05/01/2009** à **15:04**

bonjour, il me semble que comme c'est un concubinage et que le logement appartient en propre à l'un des concubins, il n'y a rien à faire pour le concubin qui se voit fermer la porte du logement, surtout si c'est un concubinage notoire, c'est mon avis et n'engage que moi,
cordialement